

ALFRED REBOUY

Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS

Table listing subscription rates for different regions and durations.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUY Propriétaire - Gérant

INSERTIONS

Table listing rates for various types of advertisements.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS

(Service gouvernemental)

20 DÉCEMBRE

Table of market data for Dec 20, 1876.

21 DÉCEMBRE

Table of market data for Dec 21, 1876.

21 DÉCEMBRE

Particulier de Journal de Roubaix

Table listing various bank and exchange rates.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 21 décembre. Change sur Londres, 4,32 1/2; change Paris, 5,20.

Havre, 21 décembre.

Liverpool, 21 décembre.

New-York, 21 décembre.

Roubaix, 21 décembre.

Recettes de cinq jours 120,000 b.

de dépêches affichées à la Bourse

ROUBAIX 21 DÉCEMBRE 1876.

Bulletin du jour

Une dépêche de Vienne confirme nos renseignements précédents, montrant la répugnance invincible de la...

Aujourd'hui l'organe de Midhat-Pacha, la Vérité, tient à peu près le même langage.

Nous nous sommes ralliés, dit cette feuille, à l'idée d'une conférence, mais c'est à condition qu'elle ne portera pas atteinte à nos droits.

Un nouveau conflit, qui n'est pas de nature à rapprocher l'Autriche des Serbes, vient de se produire.

Une dépêche de Belgrade annonce qu'à la suite d'un incident regrettable qui a eu lieu entre une sentinelle de la...

forteresse de Belgrade et un des monitors autrichiens qui croisent sur le Danube, le ministre serbe a donné sa démission.

Trois démissions

— La Défense annonce que MM. de Veaux, procureur général à Nîmes; de Pronières, procureur général à Grenoble; de Gabrieli, procureur général à Bordeaux, ont envoyé leur démission à M. Martel, à la suite de la destitution de M. l'avocat général Bailleul.

L'Ordre publie sur un nouveau maire de la République, M. Camille Richard, nommé à Nyons (Drôme) par décret en date du 17 décembre, les renseignements suivants:

M. Camille Richard, l'un des derniers maires de la République — M. Simon le sait-il — a été condamné:

1° A 500 fr. d'amende pour avoir assisté à une réunion privée tumultueuse et non autorisée;

2° A trente-cinq jours de prison par le tribunal de Nyons, réduits à vingt jours en appel, pour insulte grave faite à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions;

3° A une suspension de quinze jours pour manquement grave aux devoirs de la profession d'avoué.

Nous laissons au journal bonapartiste la responsabilité de ces renseignements, espérant même qu'ils seront démentis, car on a beau être en République, on ressent toujours une espèce de honte patriotique à voir l'administration des villes confiée à des fonctionnaires si peu dignes de la faveur du gouvernement quel qu'il soit.

SENAT

Présidence de M. d'AUDIFFERT-PASQUINA.

Séance du 20 décembre.

La séance est ouverte à 3 h. 14.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Lacave-Laplagne, l'un des secrétaires.

Le procès-verbal est adopté sans observations.

M. MONNET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de loi relative à la reconstruction du palais des Tuileries.

Après un discours qu'il a prononcé sur le budget au ministère de l'agriculture et du commerce.

M. PARIS croit qu'au moment actuel il y a lieu d'éviter tout discours qui n'est pas réglementairement nécessaire. Il se gardera donc de traiter toutes les questions qui pourraient être soulevées à l'occasion du budget en discussion. Toutefois, il est un point sur lequel il est impossible de garder le silence. C'est l'état de la grande industrie des sucres.

Aussi l'honorable orateur appelle l'attention du ministre de l'agriculture et du commerce sur la situation difficile de cette industrie. Il demande si le ministre compte reprendre les négociations précédemment entamées avec les grandes puissances; il prie également le ministre de ne pas perdre de vue, dans les négociations, quelques points importants, notamment pour ce qui concerne les conférences de la saccharimétrie, l'impôt de consommation et l'exercice dans les raffineries.

L'orateur après avoir encore signalé à M. le ministre la question des primes à la sortie de l'entamer les négociations le plus tôt possible et de tendre pendant les conférences à un résultat définitif. Jusque-là tout sera inutile, et l'industrie sucrière a grand besoin de stabilité.

M. THIERRYBROUCQ, ministre de l'agriculture et du commerce, répond que la Belgique, le Hollande et l'Angleterre, les seules puissances disposées à traiter avec nous la question sucrière, ont été invitées par M. le ministre des affaires étrangères à se réunir dans le plus bref délai.

Quant à l'attitude que le gouvernement français aura dans les négociations, il est impossible à M. le ministre de prendre, à ce sujet aucun engagement; mais ce qu'il peut promettre, c'est qu'il sera tenu grand compte des observations des intéressés et des hommes compétents. (Très-bien)

M. HUBERT-DÉLISLE, tout en reconnaissant la nécessité d'être bref, pense qu'il n'est pas possible de passer sous silence certains sujets se rattachant à ce ministère où l'on trouve les vraies sources de la richesse de la France.

L'orateur demande d'abord qu'on surveille attentivement l'enseignement agricole au programme duquel il se trouve heureux de rendre hommage.

Il désirerait qu'on fit voyager les élèves dans les différentes zones de la France, et qu'on leur donnât dans les localités diverses l'enseignement pratique et non pas seulement l'enseignement théorique borné exclusivement à l'école centrale.

L'honorable membre signale aussi le préjudice que cause à l'industrie le non emploi des produits qui pourraient fertiliser les terres de la France; les boues de la grande cité parisienne, par exemple, ne sont pas utilisées.

L'orateur examine ensuite le rôle joué par le Crédit foncier en France; il regrette que cette institution ait été détournée de la voie qu'elle eût dû suivre exclusivement. Le Crédit foncier, en effet, a servi surtout à faire élever des maisons sur le sol, au lieu de fertiliser la terre. Il serait urgent de faire de cette institution ce qu'elle doit être, un adjuvant pour l'agriculture.

à gauche: Aux voix! Aux voix!

M. THIERRYBROUCQ, ministre de l'agriculture et du commerce, dit qu'il s'associe, au nom du gouvernement, à tous les vœux exprimés par l'honorable M. Hubert-Délisle.

La discussion générale est close. Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont adoptés sans observations.

Sur le chapitre 15 (Etablissements sanitaires), M. Hervé de Saisy demande la parole.

M. HUBERT-DÉLISLE signale le déplorable état des marchés de bétail. Sur la côte bretonne, il y a encombrement de marchandises et pas de débouchés. Cette situation est produite par les difficultés que l'Angleterre crée pour l'importation du bétail dans les îles britanniques; donc, comme il n'y a plus eu que la consommation intérieure, le marché est devenu presque nul.

L'Angleterre est dans une fâcheuse erreur sur l'état sanitaire du bétail breton; il serait bon de dissiper une erreur qui a de si désastreuses conséquences.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE reconnaît la diminution considérable qui s'est opérée dans les marchés de bétail. En 1866, 38,000 têtes de bétail étaient vendues pour l'Angleterre; cette année, il y en a eu 800.

Les achats s'élevaient à 15 millions. On comprend l'étendue de la perte.

Crédit d'urgence est venu de ce que, après la peste bovine, le comité privé d'Angleterre a décidé que le bétail français serait dirigé sur certains ports, et devrait être tué et débarrassé dans un délai de 10 jours. Cette gêne a empêché les transactions.

M. le ministre s'est préoccupé de cette situation. Dès son entrée aux affaires, il a cherché à constituer un réseau sanitaire qui satisfierait l'Angleterre. Une commission d'experts a été formée à Paris et dans les départements. Des comités ont été organisés pour correspondre avec la commission centrale.

Il faut avouer que les départements n'ont peut-être pas mis tout l'empressement désirable à voter les fonds indispensables pour l'organisation des comités et les études nécessaires; toutefois, on comprend de plus en plus l'urgence des mesures à prendre, et, grâce à ses mesures, l'Angleterre, nous l'espérons, voudra bien ouvrir de nouveau ses ports à nos marchés de bétail (Très-bien très-bien).

M. HÉRIVÉ DE SAISY prend acte des promesses de M. le ministre.

Chapitre 15: Adopté.

Les chapitres 16, 17, 18 et 19 sont adoptés ensuite sans observations, ainsi que les crédits spéciaux relatifs aux secours pour pertes matérielles et événements malheureux pour frais de surveillance des sociétés et établissements divers et pour les dépenses de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Enfin le Sénat adopte le chiffre total de 22 millions 800,375 fr., résumant tous les crédits qui composent le budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

Le Sénat décide qu'il se réunira demain en séance publique à 2 heures.

Ordre du jour: discussion des budgets des ministères de la justice, de la guerre et de la marine et des colonies.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

Comment, ajoute M. Le Royer, la droite pourrait-elle se refuser à une transaction commandée par les intérêts financiers et les exigences de la politique? La réunion de la gauche du Sénat devait soutenir cet expédient, lequel aurait certainement l'assentiment de tous les sénateurs préoccupés de leur mandat.

M. DUGLIERC demande si le droit du Sénat, tel qu'il vient d'être reconnu par MM. Le Royer et Humbert, peut aller jusqu'à créer des impôts nouveaux.

M. LE ROTER répond que non, en s'appuyant sur les termes de l'article 8 de la constitution, puisque toute loi ou proposition financière doit être présentée et votée d'abord par la Chambre des députés. Le Sénat peut provoquer l'initiative du gouvernement, mais la sarrêter son action.

Le droit d'amendement pour le Sénat se limite aux articles du budget proposés par le gouvernement et déjà examinés par la Chambre des députés.

M. LUMER fournit à son tour quelques explications à propos des délibérations de la commission sénatoriale des finances.

M. BERNARD, secrétaire de la réunion du centre gauche du Sénat, prend ensuite la parole; il annonce que ce groupe parlementaire a tenu séance aujourd'hui, et qu'après en avoir délibéré, le centre gauche a décidé qu'une démarche serait faite auprès de M. le ministre des finances: on engagerait M. Léon Say à demander qu'après la constatation des droits du Sénat, la Chambre haute se bornât à limiter le débat à l'un des points en désaccord.

Après la communication du secrétaire du centre gauche, la gauche républicaine consultée, a donné mission à son bureau de se joindre à celui du centre gauche pour entretenir M. le ministre des finances des avis qui ont été émis dans les deux réunions et qui ont rallié la presque unanimité des sénateurs présents.

Affaires d'Orient.

A Londres, on est tellement convaincu du succès de la conférence que dans les clubs on s'occupe déjà des récompenses qui seront accordées aux personnages qui ont travaillé à la solution du problème.

Le marquis de Salisbury sera, créé duc et recevra avec lord Beaconsfield et lord Derby, le ruban de la jarretière. Les consuls généraux britanniques à Raguse, Bucharest et Belgrade seront nommés barons. M. Northcote, secrétaire du marquis de Salisbury, aura un légation, et M. Baring sera nommé commandeur de l'ordre du Bain.

Des récompenses nationales seront décernées à lord Salisbury.

Londres, 20 décembre.

Lord Russell a fait rayer son nom de la liste des membres du comité formé pour venir en aide aux Bulgares.

Lord Carnarvon, ministre des finances, dans un discours prononcé hier soir à Dulverton, a exprimé la plus entière confiance dans le marquis de Salisbury.

«Les conjonctures présentes, a-t-il dit, sont très critiques, mais le but du gouvernement est de maintenir la paix. La situation ne se présente pas comme un noué gordien que l'épée d'Alexandre doit trancher, c'est plutôt comme la toile de Pénélope: c'est la patience, l'adresse et le sang-froid seuls qui peuvent amener la réussite. Il ne faut pas renoncer à l'espoir d'une solution pacifique.»

Il a été décidé que les délégués de la Serbie, de la Roumanie et du Monténégro ne seraient pas admis à la conférence. Pourtant le gouvernement roumain a fait parvenir pour son compte un memorandum au général Ignatieff.

Les séances plénières de la conférence ne seront tenues qu'après la Noël.

Les Norodny Listy de Prague annoncent que la Prusse se prépare à concentrer des troupes près de Pless en Silésie. L'Autriche on ferait autant du côté de Macherisch-Ostrau, sur le versant opposé de la montagne.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 20 décembre 1876.

La déclaration de M. Pouyer-Quertier a été telle que je vous l'avais annoncée, et il se confirme que les votes du Sénat qui tendront à rectifier ou à redresser certaines décisions budgétaires de l'autre Assemblée, seront tous émis à une grande majorité. D'après les informations qui circulent, les objections du Sénat porteront seulement sur cinq points, dont il est inutile de vous énumérer les détails, mais que vous devriez connaître. J'entends pousser l'optimisme très loin: il y aurait une majorité à la Chambre des députés pour sanctionner ces décisions, en opposition à l'impotence de la commission du budget.

M. HUMBERT dit que l'on doit distinguer la question de droit de la question de fait. Il pense que le Sénat peut rétablir des crédits par voie d'amendement au budget. Ce droit a été en effet consacré par le règlement du Sénat, après un échange d'observations entre MM. Corne et Bérenger.

M. HUMBERT, après avoir cité des textes et les précédents, rappelle ce qui s'est passé lors de la discussion de la constitution actuelle, et en conclut que le droit du Sénat est entièrement égal à celui de la Chambre. Mais à quoi bon débattre des questions théoriques? dit-il. Il est préférable d'examiner tout de suite le fond des articles à rétablir. Si le Sénat est d'un avis opposé à celui de la Chambre, celle-ci sera saisie de ces rectifications et statuera à nouveau; c'est la solution pratique de la difficulté.

M. CHÉRIEUX partage le sentiment de M. Humbert, il désire cependant savoir quelle sera l'issue d'un désaccord entre deux Chambres.

M. TESTELIN conteste la solution donnée par M. Humbert à la question d'interprétation.

M. LE ROYER explique qu'il a toujours professé la doctrine soutenue par M. Humbert. Ce qui le préoccupe, c'est l'immunité de son droit, veut discuter, il sera nécessaire d'avoir recours aux douzièmes provisoires. Ce sera là une mesure fâcheuse à tous les points de vue. Que doit-on faire? Il faut, selon M. Le Royer, se rallier à la proposition de M. le ministre des finances, formulée devant la commission sénatoriale du budget, constater le droit constitutionnel du Sénat reconnu par le ministre, et réserver la discussion sur tous les points en désaccord pour la session ordinaire de 1877.

moins possible, afin de se réserver dans la plus forte mesure le rôle de médiateur entre les deux Assemblées.

Parlons un peu de l'Orient. C'est demain que s'ouvrent les délibérations de la Conférence en présence du plénipotentiaire de la Porte. L'impression générale est que le changement viziriel qui vient de se produire à Constantinople, n'a pas une signification complètement rassurante au sujet des dispositions de la Turquie vis-à-vis de l'œuvre de l'Europe. On croit de même que la Turquie repoussera les décisions des puissances, tant qu'elle ne se verra pas en présence d'une force supérieure et parfaitement résolue à agir matériellement contre elle. Mais enfin, c'est bien la base de la situation, et il est fort à souhaiter qu'il soit tranché dans le sens de la paix. On sera fixé à cet égard sous très-peu de jours, et c'est ce qui me rend incrédule dès à présent, toute réflexion faite, sur une décision quelconque relativement à la prolongation de l'armistice. Je dois ajouter également que le prince de Hohenzoln se défend beaucoup d'avoir tenu à M. J. Simon le langage que la Gazette de Cologne attribue à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, au sujet du maintien de la paix en Orient. Néanmoins, il est certain que les Anglais et les Russes se sont fait des concessions importantes et même inattendues à Constantinople.

On dément, dans les cercles judiciaires, la nouvelle de la démission de M. Devienne comme président de la Cour de cassation, le même sur lequel M. Arago essaya de jeter un flétrissement après le 4 septembre. M. Devienne atteindra sa limite d'âge pour la retraite, au mois de février; il y aurait donc quelque puérilité dans la démission qu'on lui attribue. Enfin, on dément aussi la nouvelle de la mort de M. Valette, le célèbre doyen de la Faculté de Droit de Paris, l'examinateur sévère que tant d'étudiants ont vu de près depuis plus de quarante ans.

Le Conseil municipal de Paris vient de prendre une mesure radicale contre les Orphéons de la capitale. Ceux-ci avaient l'habitude de se donner un concert chaque année, soit au palais de l'Industrie soit dans l'un des deux cirques, mais les purs du Luxembourg ont trouvé que les professeurs sacrifiaient trop leur enseignement à cette fête, et ils ont supprimé le crédit qui leur était alloué. Vous voyez que le radicalisme conduit souvent à la niaiserie.

On dit que dans l'audience qu'il a récemment accordée à l'Impératrice Eugénie et à son fils, le Pape a fait une allusion à l'Origine de ses malheurs. Ces paroles ont produit une vive émotion sur la veuve de Napoléon III et sur le prince impérial qui, tous deux, se sont mis à sangloter. Il n'est pas vraie que l'ambassadeur de France auprès du Saint-Père, se soit rencontré dans l'antichambre du Vatican avec l'Impératrice Eugénie et son fils.

(Autre correspondance.)

Paris, 20 décembre 1876.

Républicains et radicaux paraissent très-surpris de la modération avec laquelle le Sénat a revendiqué ses droits budgétaires. Le fait est qu'il n'y aura pas de conflit. Le Sénat rétablira les crédits qui concernent l'exécution d'une loi; la majorité républicaine et radicale de la Chambre-Basse supprimera de nouveaux crédits, et tout en restera là jusqu'à la discussion des budgets de 1878.

Un résultat analogue pourrait être obtenu, comme je vous l'ai déjà écrit, par le Sénat, au profit de ses prérogatives, en supprimant une augmentation quelconque votée par la Chambre-Basse.

Au sujet de la visite faite par le fils de Napoléon III à Pie IX, il importe de constater le soin mis par les correspondances bonapartistes à déclarer que c'est seulement le filleul de Sa Sainteté qui s'est rendu au Vatican, et que le fils de Napoléon III n'a nullement entendu faire un acte politique. Il n'est pas inutile d'enregistrer cette déclaration des organes bonapartistes.

On assure qu'à la suite de nombreuses allées et venues entre Madrid et Berlin, le traité d'alliance Hispano-prussien vient d'être définitivement conclu.

Pour bien comprendre la nature des difficultés internationales que pourrait provoquer l'incident relatif à l'exposition et à l'Allemagne, il faut tenir compte du motif vrai qui a décidé le gouvernement de Berlin à ne pas prendre part à cette exposition.

Ce motif est le refus qu'ont fait les industriels Alsaciens-Lorrains de figurer sous le drapeau allemand. Leur préoccupation était d'exposer individuellement.

Afin d'y couper court, et connaissant les exigences du règlement de la future Exposition, le gouvernement impérial a pris le parti de n'y pas envoyer de commissaires.

Quant aux dispositions de l'Autriche, voici l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de Vienne, à la date du 16 décembre:

«Malgré l'opposition que rencontre dans la commission du budget la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle de Paris, il y a toutes sortes de chances pour que le projet favorable au gouvernement soit adopté. Les membres qui refusent leur adhésion appartiennent cependant au parti du progrès, et ont M. Herbst pour chef. Leur principal argument consiste à prétendre que les expositions sont, en général, sans profit pour l'industrie. Mais ces messieurs ont de puissants adversaires. Il y a d'abord le groupe de la gauche qui a déclaré nettement se séparer des opposants. Le centre montre aussi les meilleures dispositions. Les Polonais, de leur côté, tiennent à témoigner toutes leurs sympathies à la France. Les autres côtés de la Chambre, soit par haine contre l'Allemagne, soit, au contraire, par le désir de ne pas limiter serrement, approuvent la proposition du ministre. Il y aura donc majorité lors du vote en faveur de la participation.»

En Italie aussi, notre Exposition universelle rencontre quelques difficultés. Une lettre de Rome annonce que la loi ne sera pas votée sans opposition. L'Opinion prend texte du refus de l'Allemagne, pour engager le gouvernement italien à faire des démarches dans le but d'obtenir que l'Exposition soit ajournée à des temps meilleurs. D'après ce journal, l'Italie prendra part à cette solennité industrielle sans enthousiasme et sans pure complaisance. La Perséveranza, le Milan, autre organe du parti modéré, publie un article dans le même sens. La loi n'en sera pas moins votée; mais, elle n'aura pas l'unanimité qui eût été désirable en pareille occurrence.

Le refus de l'Allemagne a fait une grande impression, bien qu'à Paris on ait paru ne pas s'en préoccuper. On en conclut que dans l'esprit du chancelier, chef d'orchestre actuel de la politique européenne, la guerre générale aura lieu dès l'été 1878. Cette conclusion n'est pas fautive, mais tel est le sentiment bien des gens.

DE SAINT-GERON.

M. Welche, préfet du Rhône, qui avait été mandé à Paris est de retour à son poste.

Le Petit Lyonnais assure que M. Welche a reçu l'ordre de rapporter immédiatement l'arrêté Ducros sur les enterrements civils.

Depuis l'installation du nouveau ministre, le conseil municipal de Paris croit le moment favorable de se transformer en commune de Paris. Les conseillers municipaux ont élu le préfet de Seine, le préfet de police et les prétendus représentants de la population parisienne. Les vœux les plus grotesques sont émis dans chaque séance.

Avant-hier, un certain nombre de conseillers ont demandé que les maires des divers arrondissements de Paris fussent choisis sur une liste présentée par les conseillers municipaux des arrondissements. On comprend des maires d'arrondissement élus par le suffrage universel; mais donner le droit à des conseillers municipaux, élus par une minorité infime d'électeurs exempts des impôts directs, et qui n'ont souvent, comme le citoyen Calvinhac, aucun domicile dans Paris, le droit de choisir les maires des arrondissements, est une prétention qui dépasse toutes les limites. Il est vrai qu'avec la bonne République, nous en verrons bien d'autres. Les maires des arrondissements ne seront pas seulement choisis dans les bas-fonds du radicalisme, ils se feront généreusement payer par les contribuables.

Une réunion électorale a eu lieu hier à l'hôtel de ville de Metz, réunion où toutes les parties de la Lorraine étaient représentées par des délégués.

La réunion a adopté la résolution suivante:

«La réunion est d'avis d'envoyer à Berlin des députés qui, sans inflimer la protestation faite par les anciens députés, défendront au Reichstag les intérêts des pays.»

Le Journal de l'Instruction publique, de Québec, constate que la langue française, depuis dix ans surtout, fait de notables progrès dans tout le Canada. Elle se dégage aussi graduellement de son alliage anglais.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE

Assemblée générale mensuelle du 7 décembre 1876

Présidence de M. Kuhlmann

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre est adopté.

L'Assemblée décide ensuite que M. le président du Comité régional du Nord de la France, pour l'exposition de Bruxelles (Comité fondé par le Comité d'utilité publique, sous le patronage de la Société), remettra dans la séance du 24, aux exposants inscrits à ce Comité, les récompenses qui leur ont été décernées.